

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/03/2009

Le jeudi vingt six mars deux mil neuf à quatorze heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents: 5

Date de la convocation : 23/02/2009

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents :

Mr REVOILE Roger, Président du SAGE des Deux Morin, Président du SIVHM / Mr DENIZOT Jean-Georges, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / Mme ESCUYER Elisabeth, Représentante de l'Association Nature Environnement 77 / Mme DE BELLEFON Monique, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne / M. D'HONDT Régis, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne / Mme DE RIVIERE Emilie, Représentante de la DIREN Ile de France.

<u>Absents excusés</u>: **Mme LIPIETZ Hélène**, Conseillère Régionale d'île de France / **Mme ROUSSEAU Cécile**, Représentante de la MISE 77

<u>Absents</u>: Mme PRETOT Jeannette, Représentante de l'Académie de l'eau / M. MOROY Alain, Maire de Marchais en Brie / Mr DECROIX, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / M. DEY, Représentant de l'Entente Marne. / Mr VALENTIN Patrice, Vice Président du SAGE, Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay / M. TELLIER, Maire de Soizy aux Bois

Ordre du jour :

- 1. Présentation du projet de SDAGE
- 2. Synthèse des avis des membres de la CLE et des communes du territoire
- 3. Préparation de l'avis qui sera présenté en réunion de CLE du 9 avril prochain
- 4. Présentation du site internet du SAGE

1- Présentation du projet de SDAGE

En raison de l'absence d'un représentant de l'Agence de l'Eau qui devait présenter le projet de SDAGE, Mme De Rivière de la DIREN Ile de France a présenté ce projet, son but, le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit, ses objectifs, et le calendrier de mise en place.

2- Synthèse des avis des membres de la CLE et des communes du territoire

5 membres de la CLE ont donné leur avis sur le projet de SDAGE : Mme RICHARD (Conseillère Régionale d'Île de France), M. JAUNAUX (Maire de la Ferté Gaucher), M. D'HONDT (Représentant de la chambre d'agriculture de Seine et Marne), M. RAVILLON (Représentant des Familles rurales) et M. CAFFET (Représentant de la DASS de la Marne).

Suite à la réunion de la CLE du 15/12/2008, il avait été décidé que les communes du territoire devaient pouvoir donner leur avis sur ce projet. 2 communes ont pris la peine de nous répondre : les communes de Mœurs-Verdey et Courgivaux.

Les avis reçus concernaient en majorité la fiche d'actions de l'unité hydrographique des Morin. Les avis se sont portés essentiellement sur l'assainissement non collectif, l'agriculture, la gestion des crues et la qualité de l'eau potable.

3- <u>Préparation de l'avis qui sera présenté en réunion de CLE du 9 avril prochain</u>

L'avis préparé est le suivant :

Concernant le projet de SDAGE, aucune remarque particulière n'a été formulée. L'ensemble des problématiques liées à la thématique de l'eau est présent dans le projet de SDAGE et les défis, les orientations et les dispositions correspondent à la vision de la préservation de la ressource en eau et de la lutte contre les pollutions de la CLE du SAGE des Deux Morin.

Concernant les mesures clés de la fiche hydrographique des Morin, les actions à mettre en œuvre sont évaluées à 169M€ dont 40% consacrés à des mesures de réduction des pollutions diffuses, liées principalement à l'activité agricole et 30% consacré à la protection et la restauration des milieux aquatiques.

On ne peut que souscrire aux objectifs et mesures envisagés. Cependant, le document ne fournit pas d'élément permettant d'apprécier la justification des efforts financiers annoncés ni les moyens de les obtenir. En outre, l'absence d'indications sur le point de départ (état actuel des efforts) ne permet pas d'apprécier les évolutions souhaitées. Il n'est pas non plus possible, au vu de ce document, de connaître la répartition des efforts envisagés, les collectivités concernées, leur capacité à mettre en œuvre les travaux nécessaires.

Toutefois, l'avis concernant les mesures clés du territoire hydrographique des Morin est favorable. Nous tenons cependant à vous faire part de plusieurs remarques:

Tout d'abord nous tenons à vous préciser que d'après les données du recensement de la population de l'INSEE de 2009, la population vivant sur le SAGE des Deux Morin correspond à 170 040 habitants et non à 105 300 habitants comme mentionné dans la fiche.

De plus, les mesures clés à mettre en place sont localisées en fonction des codes des différentes masses d'eau (R 142, R143, R149, R150 et R151) or ces codes ne sont pas explicités sur la fiche Morin.

Les remarques suivantes ont été regroupées par familles de mesures :

Concernant la réduction des pollutions ponctuelles :

- La mesure « Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration » concerne en priorité les stations de plus de 2000 EH. Or nous tenons à vous faire remarquer que cette mesure ne concerne que 16% des stations présentes sur le territoire. L'amélioration des traitements des STEP devra également être prioritaire pour les stations dont la capacité est comprise entre 2000 et 200 EH soit 48% des STEP du territoire.
- 1/3 de la population du SAGE est à l'heure actuelle en assainissement autonome. L'amélioration de l'ANC est donc primordiale pour préserver la ressource en eau.
- Une étude menée par la chambre d'agriculture de Seine et Marne en 1999 a montré qu'une partie non négligeable de la pollution des cours d'eau et nappes d'eaux souterraines était issue de la pulvérisation mais également des plates-formes de remplissage des pulvérisateurs et de la gestion approximative des fonds de cuve. De ce fait, « favoriser la mise aux normes des équipements des exploitations agricoles » accompagné d'une sensibilisation du monde agricole au respect de bonnes pratiques agricoles est une mesure clé sur le territoire.

Concernant la réduction des pollutions diffuses :

- La mesure « suppression ou réduction forte de fertilisants et/ou pesticides » devrait s'appliquer sur l'ensemble des captages du territoire ainsi que dans les zones karstiques, notamment au niveau de l'Aubetin et dans les zones de gouffres au niveau de la Brie Champenoise en relation plus ou moins directe avec les nappes d'eaux souterraines.

- Il est également nécessaire de favoriser les systèmes de cultures intégrées sur les aires d'alimentation de captage.
- Le développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage devra s'accompagner de plantation et d'entretien de barrières végétales.

Concernant la protection et la restauration des milieux

- L'entretien de l'ensemble du linéaire du Petit Morin, Grand Morin et Aubetin et des affluents principaux devra être mis en place, ceci dans une optique écologique et de protection contre les inondations.

Concernant la gestion quantitative

- Les actions de gouvernances et les études concernant la gestion de la rareté de l'eau ne doivent pas être mise en œuvre uniquement sur l'Aubetin (R151) mais sur toute l'unité hydrographique. A savoir qu'il n'y a que 5 piézomètres (Cerneux, Rupéreux, Janvilliers, Mécringes et Signy Signet) sur le territoire dont un (Signy Signet) n'est pas significatif.
- La réduction des prélèvements en eau passera obligatoirement par l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Seules 15% des communes du territoire avaient un rendement supérieur à 85% en 2006. L'Amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable est une mesure phare du territoire.
- Aucun financement n'est prévu concernant la gestion des crues.

Concernant la gouvernance :

- La loi ne prévoit pas une obligation de participation financière des acteurs de l'eau du territoire d'un SAGE. De ce fait les moyens pour mettre en œuvre les mesures adéquates sont limités.

4- Présentation du site internet du SAGE des Deux Morin

Le site a été jugé simple, conviviale et facile de navigation.

Afin d'illustrer davantage le site, des photographies devront être insérées.

Un calendrier de la mise en place du SAGE devra être rajouté.